

LAS NOVELAS

SEPTEMBRE 2018 N°31



Fêtes des écoles du RPI, Saint-Jean-Ligoure

Fête des écoles

Par Béatrice BUREAU

Comme chaque année, les classes des écoles du RPI se sont réunies, sous un soleil de plomb, à Saint-Jean-Ligoure. La scène, posée sur un écran de verdure le long du Ligouret, a vu alors défiler de jeunes « artistes », prêts à faire le maximum pour le plus grand plaisir de la nombreuse assemblée de parents et de spectateurs. C'est dans cette ambiance festive que les plus petits, de l'école de Saint-Priest-Ligoure, ont présenté une scènette où les papillons, montons et petites fleurs saluent les voyageurs transitant sur nos territoires. Sous une pluie d'applaudissements, les artistes en herbe ont retrouvé leur parent pour profiter de vacances bien méritées. La scène a ensuite accueilli un nouveau tableau sur le thème des générations. Les enfants ont présenté une chorégraphie autour d'une chanson française de variétés écrite par Michelle Senlis et composée par Jean Ferrat en 1962, « Mon Vieux ». C'est l'interprétation la plus connue, celle de **Daniel Guichard** qui a été choisie par le corps enseignant. Après les plus jeunes d'entre nos concitoyens, ce sont les CM1 et CM2 qui ont terminé le spectacle avec une présentation de gymnastique acrobatique permettant de révéler au mieux les performances sportives et artistiques de nos jeunes élèves.

L'école étant terminée, je profite de cette tribune pour annoncer à toutes et tous le départ en retraite de Martine LAROCHE. Après 4 ans de service dans la classe des tous petits et les petits, Martine LAROCHE va profiter de son temps libre pour renouer avec sa passion: la balade pédestre. Enfin, dernière information, indirectement liée à l'école, nous rappelons que l'ouverture de la micro-crèche est bien programmée pour le 3 septembre.

Repas petit salé,

Organisé par les genêts de la Ligoure

Salle polyvalente

Dimanche 14 octobre

Repas de la FNACA

Salle polyvalente

Dimanche 18 novembre

Soirée théâtre

Organisée par Li-en-Goure

Salle polyvalente

Comédie de David LESNE

par la troupe Les petits pois sont rouges

Samedi 24 novembre



POINT SUR INTERNET

Par Guy COSTA

Depuis plusieurs semaines les opérateurs internet ont pris possession des infrastructures (arrivée de la fibre sur les sous-répartiteurs) mises en place par le syndicat mixte DORSAL et financés par l'Etat, la Région, le Département et la communauté de communes Pays de Nexon - Mont de Châlus.

Les 4 opérateurs nationaux se sont positionnés dans le bourg et proposent des offres d'abonnement au haut débit. Par contre, seuls 2 opérateurs (Orange et SFR) sont disponibles pour les habitations alimentées par les sous-répartiteurs de Freyssinet et de la Croix d'Hervy.



Si vous n'êtes pas encore connecté à ADSL, n'hésitez pas à contacter un opérateur.

DOCUMENT D'URBANISME

Par Bernard DELOMENIE

Afin de vous tenir informé sur l'avancement du futur document d'urbanisme pour notre commune, il me semble important de faire un point de situation. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été voté par le conseil communautaire le 8 mars 2018 ; il est maintenant opposable à des projets d'urbanisme qui iraient à l'encontre des critères retenus qui sont :

- anticiper, gérer et développer la sphère économique
- Structurer et étoffer les activités touristiques, de loisirs et culturelles
- Pérenniser les activités agricoles du territoire
- S'orienter vers une démarche durable des déplacements
- Maintenir, développer et diversifier l'offre d'équipements et de services
- Conforter les dynamiques dans le domaine de l'habitat et proposer une offre diversifiée
- Préserver et valoriser les richesses naturelles du territoire
- Déployer les énergies renouvelables et les pratiques durables.

C'est pourquoi, les certificats d'urbanisme (CU) peuvent faire l'objet d'une clause à surseoir.

Dans le même temps, la carte communale est toujours le document de référence jusqu'à l'adoption complète du PLUi qui devrait avoir lieu durant le premier semestre 2019.

Dans ces conditions transitoires, tout projet de transaction foncière dans le but d'une construction d'habitation doit faire l'objet d'un dépôt de permis de construire. J'invite les propriétaires dans ces dispositions (projet de construction) qui sont dans des zones urbanisables à lancer les démarches rapidement.

Deux réunions d'informations publiques auront lieu le :

- 18 septembre à 18h00 à la salle Méliés à Nexon
- 25 septembre à 18h00 à la salle polyvalente à Saint Priest Ligoure,

Bien évidemment, je vous invite à y participer.

LE MONDE ASSOCIATIF DE DEMAIN

Par Guy COSTA

Le monde associatif est en crise dans de nombreuses communes et Saint-Priest-Ligoure n'échappe pas à cette situation particulière.

C'est dans ce cadre que, sous l'impulsion d'élus, des réunions de discussions et de concertations ont été initiées avec des présidents d'associations et des citoyens volontaires. Une première réunion nous a permis de faire un point sur la situation des associations de notre commune mais également d'une commune voisine. Une prochaine réunion est prévue à la rentrée de septembre afin d'imaginer un renouveau de ces dernières. En tant qu' élu, nous rappelons que la vie de nos villages est fortement dépendante de la bonne santé des associations. Pour preuve, le dynamisme de Li-en-Goure et de l'association Culture et Loisirs qui multiplie les projets et les propositions d'activités aux villageois, alors que d'autres comme l'ASPR s'est arrêté et le comité des fêtes est en sommeil, obligeant la commune à trouver une alternative pour maintenir la fête de l'été.

LE FLEURISSEMENT

Par Guy COSTA

Comme chaque année, la municipalité a convié les habitants du village participant au concours de fleurissement communal à la remise des prix pour le concours de l'année 2017. La remise des prix a été faite devant un parterre fleuri, mais cette année c'est la commune qui a accueilli les concurrents à l'espace Kilstett.



La qualité du travail d'embellissement de vos parcs, jardins, terrasses et balcons ont permis de récompenser nombre d'entre eux avec une composition florale.

Je profite de cet article pour lancer un appel à de nouveaux habitants pour les concours de fleurissement à venir. Cette année, 2 nouvelles maisons et leur cohorte de jardiniers ont rejoint le concours 2018 qui est passé le 8 juillet visiter vos maisons.

L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Par Guy COSTA

Les premiers travaux sur la voirie traversant le centre bourg sont maintenant terminés. Ils ont consisté à doubler le réseau d'assainissement et à remplacer le réseau d'eau potable. Dans la seconde phase du projet, la route va être au centre d'un aménagement pour améliorer la sécurité de tous les usagers.

Le maire, accompagné par son conseil municipal, a dans ce cadre souhaité discuter avec les riverains des rues Cécile Sabourdy, de l'Eglise, de l'école et des moulins afin de leur présenter les aménagements prévus. Cette réunion a permis à toutes et tous de prendre connaissance du projet et d'échanger avec les élus sur les futurs embellissements prévus.

Une prochaine réunion avec l'ensemble de la population est prévue dans le dernier trimestre 2018 afin de présenter les aménagements retenus. Les travaux devraient commencer en début d'année 2019 pour une durée de six mois environ.

ACTUALITÉS SAINT-PIERRE-LIGOURE

Attention, à compter de septembre 2018 la déchèterie de Nexon va être l'objet de travaux importants. Durant cette période les horaires d'accès à la plateforme vont être modifiés :

Lundi

Matin 8h-12h / après midi 14h-18h

Vendredi

Matin 8h-12h / après midi 14h-18h

Samedi

Matin 8h-12h / après midi 14h-18h

A partir du 1er novembre, ouverture de 13h30 à 17h30 les après-midi



**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
LE MARDI & MERCREDI**

GESTION DES DÉCHETS

Par Bernard DELOMENIE

Le traitement des déchets de la commune de Saint-Priest-Ligoure était géré, dans la cadre de l'ex-Pays de Nexon, par le SITCOM. Avec l'élargissement du territoire intercommunal, les élus intercommunaux ont souhaité harmoniser la gestion des déchets entre les 2 anciens territoire (Pays de Nexon & Monts de Châlus). Cette harmonisation va conduire à de sensibles évolutions et ceci particulièrement sur notre territoire.

Quels sont les changements envisagés ?

- ✓ **En 2019**, la Communauté de Communes sera la seule structure gestionnaire (sortie du SICTOM Sud Haute-Vienne).
- ✓ La collecte des déchets et le gardiennage des déchèteries se feront alors **en régie**, par les agents de la Communauté de Communes.
- ✓ **La redevance incitative** sera étendue à tout le territoire, pour inciter chacun à réduire et trier ses déchets, et ainsi mieux maîtriser sa facture. Cela nécessitera d'abord une phase test en 2019, afin de prendre le temps de mettre en place ce changement et les actions de prévention qui y seront associées.
- ✓ A partir du 1 janvier 2020, la fréquence de collecte des déchets non recyclables sera adaptée aux besoins constatés. Elle devrait évoluer vers **un passage toutes les 2 semaines** (sauf situations particulières). De même, les consignes de tri des plastiques devraient évoluer, avec des éco-points plus nombreux.

Une information plus précise et détaillée sera faite prochainement et tout au long de la démarche, à l'ensemble des habitants et professionnels.



Y'A DE LA RESSOURCE SUR LE TERRITOIRE

Par Bernard DELOMENIE

Dans le cadre des différentes actions engagées sur le territoire de Pays de Nexon-Monts de Châlus sur les thématiques du développement durable, un évènement grand public est organisé le **6 octobre 2018 au sein du Parc du Château de Nexon**.

Cette journée d'animation se déroulera autour de plusieurs thématiques, à travers des stands, des ateliers et des tables rondes:

- ✓ Economie d'énergie
- ✓ Energie renouvelable
- ✓ Mobilité
- ✓ Circuits courts
- ✓ Réemploi
- ✓ Compostage et jardinage
- ✓ Déchets
- ✓ Gaspillage alimentaire
- ✓ Eau et biodiversité
- ✓ Initiatives locales



Pour toute information complémentaire contacter Sandra MORICEAU, chargée de mission du programme Territoire à énergie Positive au 05 19 09 00 10 ou à developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr ou Marylou KRAUS, animatrice de prévention des déchets, en charge du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage au 05 87 31 00 46 ou à dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr

